### departement DES **DEUX-SEVRES**

## Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal:

le 22 Janvier 1999

le 7 Janvier 1999 Affichage du Compte-Rendu Sommaire : **SEANCE DU 20 janvier 1999** 

Exercice 1999 - Budget Eau - Remboursement anticipé d'emprunt auprès du Crédit Local de France - Refinancement par un contrat Révolvs auprès du même prêteur

[Annexe]

#### Président :

Votants: 43

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

### Présents:

### Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,

M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,

M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

### Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,

M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,

Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,

Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,

M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,

M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,

M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

### Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

### Excusés:

### Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99005

### **Finances Ressources Financières**

Exercice 1999 - Budget Eau - Remboursement anticipé d'emprunt auprès du Crédit Local de France - Refinancement par un contrat Révolys auprès du même prêteur

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plusieurs années la Ville poursuit l'aménagement de sa dette, facilitant la gestion des contrats de prêt et recherchant les meilleures conditions de taux, de marge et d'amortissement, pour minimiser le poids budgétaire des annuités.

Un emprunt du budget Eau présente en 1999 des caractéristiques propices à un tel réaménagement, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. Des durées longues peuvent dans ces conditions être privilégiées, qui permettent à la Ville de financer davantage d'investissements sans alourdir l'annuité de la dette.

Une étude a été menée avec le Crédit Local de France; elle a débouché sur un projet tendant à refinancer un contrat de prêt de cet établissement au moyen d'un prêt de CLF Finance.

Vu la proposition conjointe du Crédit Local de France et de CLF Finance en date du 4 janvier 1999,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de rembourser par anticipation, sans frais, le 1 février 1999 l'emprunt Crédit Local de France désigné ciaprès, finançant les investissements du budget Eau, et de régler la commission de réaménagement (0,10 % de l'encours) :

dossier n°	contrat n°	capital restant	taux	
20631	500821801	9.980.832,89 F	Tiop 3 m + 0,25 %	

### - décider de réaliser auprès de CLF Finance l'emprunt de refinancement immédiat qui suit :

capital emprunté	taux indicatif	index	durée	échéance	amortissement
9.980.832,89 F	3,96 %	OAT	20 ans	annuelle	progressif

Nom du contrat : Revolys. Le taux d'intérêt applicable à chaque période d'intérêts écoulée est l'index de référence calculé par interpolation linéaire des taux de rendement des deux OAT (Obligations Assimilables du Trésor) encadrant l'échéance, tels que constatés 8 jours ouvrés avant chaque date d'échéance à la clôture des marchés à la Bourse de Paris.

- **autoriser Monsieur le Maire à signer** avec le Crédit Local de France la convention de réaménagement et le contrat de prêt de substitution, dont le texte est annexé à la présente délibération.

### - décider d'inscrire au budget Eau 1999 les crédits suivants :

Section	Compte	Dépense	Recette
investissement	16	9.980.832,89	
		F	
investissement	16		9.980.832,89 F
fonctionnement	66	10.000 F	

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour